

Rapport de Diagnostic Immobilier

AnalysImmo vous permet de gérer l'ensemble des diagnostics obligatoires : Amiante, Etat Termite et Etat parasitaire, Constat des Risque d'Exposition au Plomb, Certificat de superficie, Diagnostic de Performance Energétique, Gaz, Electricité, Etat des Risques Naturels et Technologiques. Mais aussi un ensemble d'autres missions de diagnostic : Mise en Copropriété, Etat des lieux, Audit Energétique, Accessibilité des ERP aux personnes handicapées, Evaluation de Biens...

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;

Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

• Localisation du ou des bâtiments

Type de bâtiment : ☒ appartement
☐ maison individuelle

Nature du ☒ GN

gaz distribué : ☐ GPL

☐ Air propane ou butane

Distributeur de gaz : GrDF

Installation alimentée en gaz : ☐ OUI ☒ NON

Rapport n° : SUCCESSION FAURAND/MESSY GAZ

• Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Adresse : Bâtiment 3 rue de la Marne
42100 SAINT-ÉTIENNE

Escalier : Sans objet

Bâtiment : Sans objet

N° de logement : A gauche en sortant de l'ascenseur

Etage : 5ème

Numéro de Lot : NC

Réf. Cadastre : NC

Date du Permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

• Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :

Nom : SUCCESSION FAURAND/MESSY

Prénom :

Adresse : 3 Rue de la Marne
42100 SAINT-ÉTIENNE

• Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Nom / Prénom

Adresse :

• Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom : SUCCESSION FAURAND/MESSY

Prénom :

Adresse : 3 Rue de la Marne
42100 SAINT-ÉTIENNE

Téléphone :

☐ Numéro de point de livraison gaz

Ou ☐ Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres

Ou ☒ A défaut le numéro de compteur

Numéro : ABSENCE DE COMPTEUR

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

• Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : AYGUL Volkan

Raison sociale et nom de l'entreprise :

AVE Diagnostics Immobilier

Adresse : 8 bis rue des trois jaley
42100 SAINT-ÉTIENNE

N° Siret : 913 261 350 00015

• Désignation de la compagnie d'assurance

Nom : CREDIT AGRICOLE LOIRE H-LOIRE

N° de police : 8220860906

Date de validité : 01/05/2023

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

WE-CERT

57100 THIONVILLE le 15/09/2022

N° de certification : C2020-SE10-003

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Juillet 2022



D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations	
Genre (1)	Type (2)	Taux de CO (ppm)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)		Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation		
Appareil de cuisson	Non raccordé		Anomalie(s) : 14 - 11c
			Absence de gaz, le jour de la visite
	Cuisine		

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur...
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
A.R.	Appareil Raccordé
D.E.M	Dispositif d'Extraction Mécanique
CENR	Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ ou 32c ⁽⁷⁾	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
Risques Encourus				
11c	DGI	Le matériel utilisé pour le raccordement en gaz d'un appareil est marqué d'une marque reconnue mais n'est pas autorisé d'emploi ou le raccordement en gaz d'un appareil comporte plusieurs tuyaux flexibles	Cuisine Appareil 1 (Appareil de cuisson)	Non alimenté le jour de la visite Raccordement non autorisé Faire appel à une entreprise qualifiée
— Fuite de gaz consécutive à l'emploi de tubes souples ou tuyaux flexibles non appropriés ; — Fuite de gaz à travers un tube souple ou un tuyau flexible en mauvais état (par exemple : fissures, craquelures)				
19.7	A2	Le dispositif de l'amenée d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation est obturé	Cuisine	Amenée d'air Obturé
Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion.				
14	A1	La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée	Cuisine Appareil 1 (Appareil de cuisson)	Date dépassé A remplacer
— Fuite de gaz consécutive à l'emploi de tubes souples ou tuyaux flexibles non appropriés ; — Fuite de gaz à travers un tube souple ou un tuyau flexible en mauvais état (par exemple : fissures, craquelures)				

LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.



F

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTRÔLÉS ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTRÔLES N'AYANT PAS PU ÊTRE RÉALISÉS

Liste des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs

Néant

Liste des points de contrôles n'ayant pu être réalisés

N°	Intitulé
A	D.1 Appareils de cuisson (sauf fours et appareils de cuisson mobiles alimentés par une bouteille de butane) / La flamme d'au moins un brûleur est jaune, charbonne ou décolle partiellement
B1	D.1 Appareils de cuisson (sauf fours et appareils de cuisson mobiles alimentés par une bouteille de butane) / La flamme d'un brûleur décolle totalement et s'éteint
C1	D.1 Appareils de cuisson (sauf fours et appareils de cuisson mobiles alimentés par une bouteille de butane) / La flamme d'un brûleur s'éteint à l'ouverture de la porte du four
D1	D.1 Appareils de cuisson (sauf fours et appareils de cuisson mobiles alimentés par une bouteille de butane) / La flamme d'un brûleur s'éteint lors du passage du débit maxi au débit mini

G CONSTATATIONS DIVERSES

☒ **Attestation** de contrôle de moins d'un an de la **vacuité des conduits de fumées** non présentée.

☒ **Justificatif** d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.

☐ Le conduit de raccordement **n'est pas visitable**

☐ Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Néant

H CONCLUSION

☐ L'installation ne comporte **aucune anomalie**.

☒ L'installation **comporte des anomalies** de type **A1** qui devront être réparées **ultérieurement**.

☒ L'installation **comporte des anomalies** de type **A2** qui devront être réparées **dans les meilleurs délais**.

☒ L'installation **comporte des anomalies** de type **DGI** qui devront être réparées **avant remise en service**.

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

☐ L'installation comporte **une anomalie 32c** qui devra faire l'objet d'un **traitement particulier** par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz



I EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- ☐ **Fermeture totale** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou ☐ **Fermeture partielle** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- ☒ Remise au client de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie.

J EN CAS D'ANOMALIE 32c : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par _____ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- ☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie

K SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise 	Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz Visite effectuée le : 07/06/2024 Fait à SAINT-ÉTIENNE le 18/06/2024 Rapport n° : SUCCESSION FAURAND/MESSY GAZ Date de fin de validité : 17/06/2027 Nom / Prénom du responsable : AYGUL Volkan Nom / Prénom de l'opérateur : AYGUL Volkan
--	--

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



ANNEXE – PHOTOS

Point de contrôle N° 14



Description :

A1 La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée

Point de contrôle N° 11c



Description :

DGI Le matériel utilisé pour le raccordement en gaz d'un appareil est marqué d'une marque reconnue mais n'est pas autorisé d'emploi ou le raccordement en gaz d'un appareil comporte plusieurs tuyaux flexibles



Point de contrôle N° 19.7



Description :

A2 Le dispositif de l'amenée d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation est obturé



ANNEXE – AUTRES DOCUMENTS

IMG_0538



Etat de l'installation intérieure de GAZ



IMG_0539



Etat de l'installation intérieure de GAZ



IMG_0540



Etat de l'installation intérieure de GAZ

